

BRUXELLES PATRIMOINES

Numéro spécial
Journées du Patrimoine
Région de Bruxelles-Capitale

Septembre 2017 | N° 23-24

Dossier **NATURE EN VILLE**

BRUXELLES PATRIMOINES

Numéro spécial

Journées du Patrimoine
Région de Bruxelles-Capitale

Septembre 2017 | N° 23-24

Dossier NATURE EN VILLE

BRUXELLES PATRIMOINES



Image de couverture

Parc des Étangs, Anderlecht
(É. Stoller, 2017 © SPRB).

DOSSIER

UN URBANISME SOUCIEUX DU PAYSAGE

LA LEÇON DU XIX^e SIÈCLE

ANN VOETS

HISTORIENNE DE L'ART ET ARCHITECTE
PAYSAGISTE, MEMBRE DE LA COMMISSION
ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES



Le canal, le plus grand espace ouvert de la Région Bruxelles Capitale (A. de Ville de Goyet, 2017 © SPRB).

LES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE EXISTANT ONT TOUJOURS JOUÉ UN GRAND RÔLE DANS LA NAISSANCE, L'IMPLANTATION ET LA MORPHOLOGIE DES VILLES. CE FUT ÉGALEMENT LE CAS POUR BRUXELLES OÙ, DURANT LES DÉVELOPPEMENTS URBAINS PLUS TARDIFS ET PLUS PARTICULIÈREMENT LES VASTES CAMPAGNES URBANISTIQUES DU XIX^E SIÈCLE, IL A ÉTÉ AMPLEMENT TENU COMPTE DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DÉJÀ PRÉSENTE. LE PAYSAGE EXISTANT A ÉTÉ PLEINEMENT EXPLOITÉ ET INTÉGRÉ DANS UNE VISION URBANISTIQUE GLOBALE POUR LA VILLE, SON EXTENSION ET SON « EMBELLISSEMENT ». Cela apporte, aujourd'hui encore, une importante plus-value en termes de lisibilité et de logique de la structure urbaine. Cet article propose de nous montrer que l'approche du XIX^e siècle, et surtout l'attention pour les qualités paysagères, constitue une base pertinente pour formuler une réponse durable aux défis auxquels est aujourd'hui confrontée notre métropole.

Le paysage urbain est redevable et indéfectiblement lié au paysage en général et aux couches paysagères sous-jacentes en particulier. Parfois, ces dernières sont très visibles, parfois elles sont dissimulées, mais elles sont toujours présentes et aujourd'hui encore, elles sont, pour qui le souhaite, lisibles comme un passionnant roman, que vous saisissez d'abord distraitemment, mais dont vous ne parvenez progressivement plus à vous détacher, jusqu'à ce que vous connaissiez son dénouement final. Une fois que l'on comprend la connexion entre la ville et le paysage, la lecture du paysage urbain devient une révélation et un récit fascinant.

L'EMBELLISSEMENT DE BRUXELLES AU XIX^e SIÈCLE

Croissance démographique et développement urbain sont intimement liés. Une structure urbaine est généralement flexible qui permet, jusqu'à un certain niveau, d'absor-

ber cette croissance par une densification naturelle. Au moment toutefois où la ville et le paysage sont sous une pression telle qu'ils menacent de perdre leur qualité, une intervention s'impose. L'extension urbaine de Bruxelles au XIX^e siècle est survenue au moment où la limite des possibilités avait été plus qu'atteinte, nécessitant de rechercher des solutions en dehors du carcan de la vieille ville. Ce n'est pas tant la cause qui nous occupe ici, mais bien la manière dont la problématique a été abordée. Plutôt que de s'enliser dans des solutions équivoques ou ambiguës autour de quelques pôles de développement, le questionnement a été porté à un niveau plus élevé et plus complexe, à la jonction de l'intérêt général et des grandes visions urbanistiques. Les décideurs politiques y ont joué un rôle d'inspirateur et de facilitateur pour créer et maintenir les conditions auxquelles les processus de changement tant collectifs qu'individuels pouvaient être lancés. L'aspect futur de la ville

allait être déterminé avec un important apport et sous les auspices de créateurs experts qui – imprégnés des qualités de l'*homo universalis* – étaient versés en Architecture, en Ingénierie, en Architecture du paysage, en Beaux-Arts et en Urbanisme.

Les plans d'extension de la ville ont été requalifiés d'une traite et sans la moindre hésitation de plans d'*embellissement*¹ de la ville. Cet aspect esthétique explicitement formulé est équivalent à l'aspect fonctionnel et même une condition *sine qua non* de la qualité et de la viabilité de la ville. Sans doute nous aventurons-nous sur un terrain glissant avec ce propos sur une réalité aussi subjective que la *beauté*, mais il s'agit en l'occurrence de bien plus qu'une simple « beauté » conventionnelle : il témoigne des ambitions de bon fonctionnement et de continuité de l'espace et de la recherche d'une ligne claire, d'une lisibilité et d'une perception de la ville.

LECTURE DU PAYSAGE

Les «urbanistes avant la lettre»² du XIX^e siècle ont été capables de lire le paysage d'origine, de le comprendre et de l'utiliser pour la gloire et le prestige de l'urbanisme. Ils ont, d'une manière aussi ingénieuse que possible, intégré et exploité les qualités et les avantages du paysage dans le projet urbanistique. Leurs interventions témoignent d'une compréhension spatiale et d'une grande loyauté à une logique par essence naturelle.

La compréhension que nous acquérons lorsque nous projetons les tracés urbanistiques, établis il y a 150 ans, sur une carte restituant le relief et les systèmes hydrologiques de la Région bruxelloise, s'apparente à une sorte de révélation. Les Allemands parlent de *Aha-erlebnis*, un joli terme qui renvoie toutefois à un sentiment encore plus beau : l'émerveillement qui naît lorsque l'on peut pénétrer jusqu'au cœur de quelque chose, lorsque la dernière pièce du puzzle est posée. Tout concorde et tout devient soudain clair comme de l'eau de roche.

INCLUSION DU PAYSAGE DANS L'URBANISME

Presque toutes les composantes urbaines, comme les panoramas et les perspectives, les tracés des avenues et des places, l'emplacement méticuleusement choisi des édifices emblématiques, le contraste entre ville haute et ville basse, la répartition des espaces verts, peuvent être ramenées à leur relation avec le paysage. Cette logique primaire, fondée sur l'exploitation de ce qui est disponible, débouche sur des choix responsables, ancrés dans l'espace. Ils ne nécessitent, de surcroît, pas des efforts démesurés ou incroyablement onéreux en termes

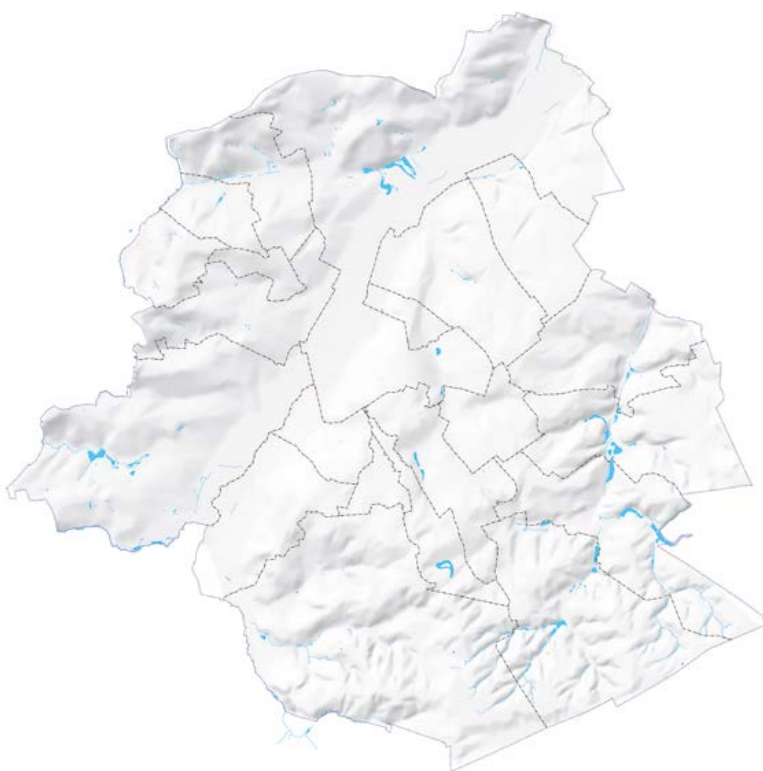


Fig. 1
Situation du Pentagone de Bruxelles dans le contexte paysager plus large
(© Perspective.Brussels).

d'aménagement et de gestion. Si l'on y ajoute le sens des proportions dont il a été fait preuve dans la configuration de ces éléments, tout se met parfaitement en place, comme par magie. Ce fut donc –et ce l'est encore aujourd'hui– un choix judicieux, pas seulement sur le plan spatial, mais aussi sous l'angle économique, que de miser sur les qualités présentes. Des qualités générées par les imposants éléments paysagers réunis en la circonstance : le relief et l'eau, mais aussi le sol et la végétation et l'interaction entre eux (fig. 1). L'urbaniste dynamique parvient à intégrer ce potentiel lors de la conception de la ville, comme base d'une nouvelle qualité spatiale.

REÇU AVEC GRANDE DISTINCTION

C'est exactement ce que l'on a fait au XIX^e siècle : les caractéristiques du paysage bruxellois ont alors été

transposées dans un tissu urbain qui est ainsi devenu, par définition, non pas le fruit du hasard, mais la traduction d'un système paysager préexistant en un plan d'urbanisme. C'est ainsi que la zone du canal a été développée dans le couloir de la vallée de la Senne et que le paysage de la vallée de la Woluwe a structuré le développement urbain de cette partie de la ville de Bruxelles.

En fonction des possibilités offertes par le paysage, une nouvelle voie dans le tissu urbain a pris la forme tantôt d'un austère boulevard linéaire, tantôt celle d'une longue avenue ondoyante. Les parties hautes de la ville ont été choisies pour y implanter des édifices marquant l'horizon. Des parcs ont été aménagés pour y ancrer des panoramas paysagers. Vue sous cet angle, l'implantation du parc du Cinquantenaire et le positionnement stratégique ou majestueux de l'arc de triomphe apparaissent

comme une évidence, et nous comprenons les méandres paysagers du boulevard du Souverain et de l'avenue Lambermont ou la rectitude de la rue de la Loi ou du boulevard Léopold II. Les emplacements des espaces verts comme le parc Josaphat ou le chapelet formé par le parc de Woluwe, le parc Parmentier et les étangs Mellaerts trouvent ainsi automatiquement leur légitimité. Une réponse apportée aux questions «quoi, où et comment» s'appuie alors sur une logique plus élevée dans laquelle le paysage offre une foison d'instruments à l'urbaniste, qui s'en sert pour donner sens à des espaces et répartir les fonctions.

DES INTERVENTIONS STRUCTURELLES POUR ORGANISER LA VILLE

Bruxelles présente une grande et claire structure qui se traduit par des boulevards parfois larges de 90 m, des axes de vision qui emmènent le regard vers des points situés à plus de 4 km, des perspectives qui s'étendent sur plus de 6 km et de vastes parcs. L'échelle métropolitaine de ces structures offre différents avantages : elles divisent la ville en quartiers qui peuvent avoir une densité et un caractère propres, les intérêts individuels et privés sont dépassés et certains espaces verts ne sont pas fragmentés d'emblée, ce qui fait d'eux des lieux propices à la réalisation de corridors de biodiversité et de «refuges» urbains.

La sélection des zones prioritaires, censées recevoir les fonctions publiques qui devaient, à leur tour, faire office de locomotives pour le développement des quartiers, atteste de la recherche d'une répartition équilibrée. Dans la «zone de prospection», située logiquement

en dehors de l'enceinte de la ville, des endroits, susceptibles de créer une relation lisible et perceptible avec la ville existante, ont, à leur tour, été sélectionnés. Il a ainsi été possible de mailler les structures anciennes et nouvelles.

REGARDER À TRAVERS LA VILLE

Les choses deviennent encore plus passionnantes lorsque nous constatons qu'une couche «transparente» de connectivité visuelle, qui ne s'encombre pas des limites des communes, relie entre eux les points d'ancrage architecturaux et paysagers en un vaste système de champs de vision, de perspectives et de panoramas. L'observateur est ainsi mis directement en contact avec la «beauté» de la ville, qu'il risque de perdre de vue lorsqu'il se trouve au milieu de l'agitation et de la complexité de la cité. Ces points de vue situés –souvent littéralement– à des endroits plus élevés offrent une touche de quiétude mentale au spectateur, mais aussi à la ville. Ce faisant, nous touchons également à la responsabilité sociale de l'urbanisme : le paysage joue un rôle non négligeable dans la relation entre sociologie et urbanisme.

L'AXE DE VISION

L'axe de vision, en tant qu'instrument pour organiser l'espace et notre perception de celui-ci, a été étudié scientifiquement depuis la Renaissance comme la jonction linéaire matérialisée et construite. L'image perçue, c'est-à-dire la perspective, pouvait être manipulée grâce aux connaissances acquises. L'objectif premier d'un axe de vision reste toutefois, avec ou sans manipulation, de relier visuellement des points entre eux. Les arcades du

Cinquantenaire et la basilique de Koekelberg remplissent leur rôle d'accroche à l'extrémité d'un axe de vision. La jonction fonctionnelle, la route qui y mène, a été déterminée par une structure urbaine préexistante. Le prolongement des «lignes» présentes a ainsi permis la réalisation d'un point de repère clair.

Les arcades du Cinquantenaire, construites en 1905, terminent de manière éloquente l'axe parallèle au côté court du parc de Bruxelles, qui date lui-même du dernier quart du XVIII^e siècle. Les arcades sont érigées sur le point le plus haut du paysage qui, de là, redescend vers la vallée de la Woluwe (fig. 2). En choisissant cet endroit stratégique, l'observation de l'horizon à travers l'ouverture des arcs en plein cintre est garantie sur un axe de plus de 2 km. Ce même axe étendu se prolonge quelque peu avant de s'engouffrer plus loin dans le paysage sous la forme d'une paisible et sinueuse avenue en direction de Tervueren.

L'axe de vision qui, depuis le Botanique construit en 1829, va rejoindre le plateau de Koekelberg où il débouche sur la Basilique nationale du Sacré-Cœur et qui se développe à partir de la limite historique nord de la ville, est encore deux fois plus long (fig. 3). Bien que l'axialité du tableau visuel soit assez perturbée par endroits, la monumentalité de l'espace et de la basilique font en sorte que la structure envisagée demeure, en dépit des interruptions locales. Pour le dire autrement : lorsque la relation visuelle disparaît un moment, la reconstruction mentale de l'espace comble la lacune.

Les majestueuses rangées d'arbres, plantées sur des sections stratégiques de l'axe, sont très importantes dans la composition du tableau

visuel: ils font office d'écran vert qui détourne l'attention des abords très divers, permettant ainsi de renforcer la focalisation sur le point d'aboutissement. Compter sur le comblement mental des interruptions n'est possible que par le biais de structures de ce type et de structures urbaines vigoureuses du même ordre. Le remplacement des majestueux alignements d'arbres par des exemplaires plus petits, comme les populaires arbrisseaux multicaules pour lesquels on opte souvent de nos jours, ne permet cependant pas de restituer la même harmonie visuelle.

UNE OBSERVATION FUGACE

Les points d'observation fugaces, mais d'égale valeur, que l'on pourrait qualifier d'agréables découvertes à l'occasion d'une promenade à travers le paysage, doivent également être traités avec grande circonspection. Leur fugacité et leur brièveté font qu'aussitôt vus, ils disparaissent à nouveau.



Fig. 2

La rue de la Loi en tant qu'axe de vision vers les arcades du Cinquantenaire, dans le prolongement du bord nord du parc de Bruxelles (A. de Ville de Goyet, 2017 © SPRB).

L'observation de la basilique de Koekelberg depuis le pied du Zavelenberg constitue à ce titre une image très particulière. En venant de Grand-Bigard, juste avant que l'avenue Charles-Quint n'entame sa dernière ligne droite, la coupole de la basilique se dresse au-dessus des ondulations des prairies herbeuses (fig. 4). Cette superbe image, qui rappelle comment la ville a été conçue à partir du paysage, n'est plus qu'à peine perceptible de nos jours. Sur le site internet de Bruxelles Environnement, on peut lire à ce sujet le texte suivant³: «À Berchem-Sainte-Agathe, aux portes de l'agglomération bruxelloise, le Zavelenberg illustre une typologie particulière d'espace public: celle des espaces ruraux structurés comme par le passé, par des haies, des clôtures et des boqueteaux d'arbres. Du coup, vu depuis la grande avenue Charles-Quint, ce paysage où paissent les bovins, a de quoi surprendre.» Pourtant, la lisière boisée, qui est censée séparer la réserve naturelle champêtre du Zavelenberg de l'avenue Charles-Quint, empêche tout contact visuel avec ce lopin d'espace ouvert et avec ce fragment de patrimoine. Un abaissement local de cette lisière résoudrait d'emblée le problème et rétablirait la vue sur la coupole de la basilique.

Étonnamment grandiose et splendide, mais pour ainsi dire inconcue, telle est la vue sur la basilique de Koekelberg depuis l'avenue du Laerbeek (fig. 5). À hauteur des serres de la commune de Jette et de l'entrée de la ferme pour enfants, le promeneur attentif découvre une vue inattendue et somptueuse sur la basilique. L'aménagement plutôt chaotique et anonyme de l'entrée des serres et de la ferme pour enfants n'est ni en harmonie ni en proportion avec cette image remarquable qui mérite indiscutablement

une revalorisation du poste d'observation du spectateur.

Le pont sur le boulevard du Jubilé, construit en 1904, offre, lui aussi, une large vue sur la ville avec les tours du quartier Nord qui servent progressivement de «toile de fond» aux immeubles qui sortent de terre comme des champignons à Tour et Taxis (fig. 6). Un grandiose panorama s'ouvre au regard du fait de la forme conique du terrain en direction du canal. La manière dont le site est bâti, mais également la manière dont le nouveau paysage des parcs a été conçu menace toutefois de faire disparaître sa qualité spatiale dans un avenir proche et de faire de cette extension de la ville une enclave autonome et détournée de la ville.

LE PANORAMA

Le parc de Laeken, achevé en 1880, rassemble une passionnante série de points de vue s'ouvrant à partir du monument de la Dynastie. La relation directe et rectiligne avec le palais est exactement ce qu'elle doit être: constituée d'un parterre central enherbé et flanqué de chemins parallèles, eux-mêmes bordés de plantations. L'observation du palais comme du monument est mise en valeur par cet élégant et simple espace intermédiaire.

Un demi-quart de tour à droite suffit pour découvrir un tout autre tableau. Dans une perspective descendante, savamment prolongée par une étroite percée entre les plantations d'arbres, apparaissent une variété de massifs végétaux et de volumineux bouquets d'arbres formant en quelque sorte des coulisses qui guident le regard vers les tours de l'église de Laeken à mi-distance et, au-delà, vers un arrière-plan contemporain, consti-



Fig. 3
L'axe de vision survolant le Botanique et le boulevard Léopold II croise et enjambe la vallée de la Senne et la zone du canal (A. de Ville de Goyet, 2017 © SPRB).



Fig. 4
La coupole de la basilique de Koekelberg en tant que point d'ancrage à la frontière entre ville et paysage (A. de Ville de Goyet, 2017 © SPRB).

tué d'immeubles de bureaux, gage d'un étonnant contraste (fig. 7a et b).

Au mouvement tournant suivant devrait établir le lien avec la jonction qui avait été réalisée au moyen d'une passerelle pour l'Expo 58 (fig. 8). Ce fut une trouvaille géniale de raccorder cette gigantesque passerelle pédestre au niveau du monument de la Dynastie et de décoller la circulation du niveau du sol en pente. Elle ne reliait pas seulement l'ancien et le nouveau, mais elle offrait également aux visiteurs

un point de vue pour découvrir, depuis les hauteurs, les nombreux pavillons, jardins et esplanades avant de poursuivre leur promenade sur la terre ferme. Cette passerelle haute de 17 m était plus qu'une simple jonction: elle formait un belvédère, un «toit», rythmait l'espace, se voulait autant sculpture que monument et créait une image d'optimisme et de confiance en l'avenir. Elle a disparu depuis longtemps et c'est un triste terrain en friche vide qui attend aujourd'hui un plan de revalorisation, le défi étant



Fig. 5
La coupole de la basilique de Koekelberg se profile brusquement à l'horizon lors d'une promenade le long de l'avenue du Laerbeek (A. de Ville de Goyet, 2017 © SPRB).

en l'occurrence de traduire l'élan de l'Expo 58 en un nouveau projet.

Le parc Josaphat, aménagé en 1904, témoigne de ses «racines» paysagères par sa forme et sa situation. Implanté dans la vallée de Josaphat, autrefois le Roodenbeek, le parc utilise l'eau présente et les déclivités naturelles du terrain pour développer une riche scénographie interne, mais aussi pour y faire participer les constructions situées en dehors du parc, comme des points d'ancrage. Le sommet de la pente abrupte, le long du boulevard Lambermont, est l'endroit idéal pour créer un belvédère. D'ici, le regard embrasse non seulement les parties plus basses du parc, mais aussi la coupole de l'église royale Sainte-Marie et la tour de l'église Saint-Servais (fig. 9). Ces deux repères paysagers se cachent progressivement à la vue aujourd'hui. Quelle plus-value ce serait si, en élaguant ou un abat-tant sélectivement quelques arbres, on pouvait restaurer ces vues imprenables...

Le parc Duden a reçu, quelques décennies après son ouverture au public en 1912, un nouvel accès qui devait, en même temps, matérialiser la jonction avec le parc de Forest. L'élégante entrée, un des rares jardins Art Déco de la Région, offre au visiteur qui achève sa promenade un des plus beaux panoramas sur



Fig. 6

Vue sur le quartier Nord depuis le parc de Tour et Taxis : interprétation contemporaine d'un panorama du XIX^e siècle (A. de Ville de Goyet, 2017 © SPRB).

la ville. Il témoigne du génie de son concepteur – inconnu à ce jour – qui, dès le stade de la conception, a su imaginer l'ouverture de cette grandiose perspective vers le Palais de Justice (fig. 10a et b). Le point de vue « idéal », sublimé, se situe sur une hauteur profondément enfoncée dans le parc. De là, l'observateur ne voit que le Palais de Justice, le rideau d'arbres du parc de Forest, la petite pelouse qui s'étend devant ses pieds et il ne subsiste que cette

ouverture de 2,5 km de long qui relie directement son regard au Palais de Justice. Cette image la plus parfaite et l'observation la plus sublime se situent à la fin de la promenade, mais une série d'espaces intermédiaires ont été élaborés avec soin et dimensionnés avec art. Comme ils se trouvent tous en dessous du niveau du champ de vision, ils ont été escamotés du tableau idéal. Lorsque l'observateur se déplace sur l'axe longitudinal, les autres scènes de la

perspective apparaissent progressivement dans son champ de vision et l'espace devient plus petit, plus fragmenté (fig. 11). Malheureusement, dans un passé récent, elle a été de plus en plus perturbée par toutes sortes d'éléments d'aménagement, comme une sculpture monumentale placée au mauvais endroit, des formes verticales tondues sur le rond-point, des poteaux d'éclairage, toutes sortes de mobilier...

LES AXES HYDROGRAPHIQUES

Même si nous avons perdu le contact avec l'eau en de nombreux endroits, la riche scénographie du boulevard du Souverain et du boulevard de la Woluwe évoque encore partiellement le mouvement ondoyant de la vallée originelle du ruisseau. La forme de l'infrastructure épouse ce paysage « aquifère » et l'emplacement de la route a, lui aussi, été dicté par la nature. Les vues variées qui sont la conséquence de ces ondulations sont étroitement liées au paysage et lui empruntent leur qualité (fig. 12).



Fig. 7a et 7b

Parc de Laeken : un seul point de vue, diverses vues, « déployées » autour du monument de la Dynastie (A. de Ville de Goyet, 2017 © SPRB).



Fig. 8

L'imposante passerelle pédestre surplombait le terrain de l'Expo 58 et dédoublait la circulation en promenades répandant à toutes les attentes. Extrait de *Expo 58: Album souvenirs*, s.l., s.n., 1958.



Fig. 9

Tant la coupole de l'église royale Sainte-Marie que les tours de l'église Saint-Servais sont encore (à peine) visibles depuis le belvédère du parc Josaphat (A. de Ville de Goyet, 2017 © SPRB).



Fig. 10a et 10b

Vue « idéale » sur la coupole du Palais de Justice depuis le parc Duden et vue sur les « espaces intermédiaires » entre le parc Duden et le parc de Forest en direction du Palais de Justice (A. de Ville de Goyet, 2017 © SPRB).

L'aménagement purement routier et technique du carrefour formé par l'avenue de Tervueren, le boulevard du Souverain et le boulevard de la Woluwe et le réaménagement actuel du boulevard de la Woluwe dépassent la capacité d'absorption du paysage. Le fait que la vallée tout entière ait été désignée comme « axe et périmètre adaptés aux constructions en hauteur » dans le Plan régional de Développement durable (PRDD) soulève à ce titre bien des questions.

La zone du canal est, de toute la Région, incontestablement le plus grand espace ouvert qui, par sa forme linéaire, traverse de nombreuses zones et peut influencer positivement leur développement. L'élaboration d'une vision globale sur le canal dans son ensemble, qui chapeaute et précède les projets subalternes, est donc absolument essentielle. Les panoramas ouverts se succèdent et diffèrent d'un pont à l'autre, d'une berge à l'autre par leur fonction, leur forme, leur apparence, leur inclusion dans la zone adjacente. Les nouveaux projets devraient être conçus de manière telle qu'ils ne s'imposent pas au canal, mais fassent un usage circonspect de l'espace et des proportions et visent

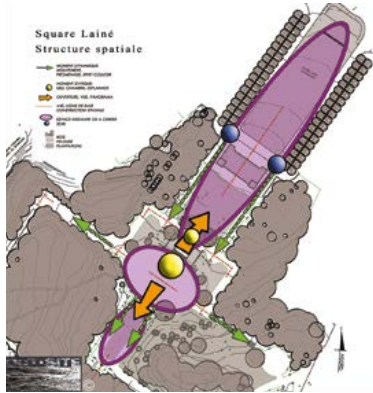


Fig. 11

Dans la constitution de l'axe de vision, la forme, la largeur et la longueur des espaces jouent un rôle important, mais aussi la manière dont ces espaces sont délimités. Analyse de l'accès au parc de Duden via le square Lainé. Réalisé par Out-Site - Ann Voets, dans le cadre de l'étude historique du parc Duden commanditée par Bruxelles Environnement (2011) (© Out-Site - Ann Voets).



la préservation, voire le renforcement, du caractère industriel de ce beau paysage (fig. 13).

UNE PERSPECTIVE CRÉÉE AU XX^e SIÈCLE

Il y a un peu plus de 30 ans, en 1984, furent jetées les bases de l'aménagement d'un vaste nouvel espace vert: le concours international organisé pour l'aménagement de la dernière partie du parc Roi

Baudouin. Ce parc paysager de 75 ha devait symboliser les 150 ans de la Belgique, et s'inscrire dans le sillage des parcs du Cinquantenaire et du Centenaire créés précédemment. L'ampleur de la mission n'a plus jamais été égalée depuis lors dans la Région de Bruxelles-Capitale. Parmi les 38 équipes créatives belges et étrangères qui ont participé à ce concours, un jury international a retenu le projet de l'équipe française *Paysages*⁴ (fig. 14).

Le projet gagnant témoigne d'une grande sensibilité pour le paysage présent, pour le contexte urbain et la connexion entre les deux. Les trois grandes parties du parc incarnent la nature « créée », la nature « travaillée » et le paysage « naturel ». Elles sont reliées entre elles au moyen d'un axe de vision sobre, qui unit non seulement les différentes parties du parc, mais qui inclut également la ville située en dehors des limites du parc dans le tableau d'ensemble. Bref, il s'agit d'une splendide adjonction du XX^e siècle à la « carte mentale » qui soude les espaces et l'histoire. Un axe de vision secondaire et plus modeste relie le chalet au paysage de la vallée en contrebas, traversé par la voie ferrée.

Le grand axe de vision parfaitement orienté prend sa naissance dans un bassin aquatique circulaire et s'accroche à l'horizon, à hauteur des arcades du Cinquantenaire, 8 km plus loin. Les 50 ans et les 150 ans de la Belgique sont ainsi réunis, un magnifique concept! (fig. 15) Du moins, c'était l'intention première, car bien que le parc ait été aménagé conformément au projet, l'axe de vision n'a



Fig. 12

Les chemins onduoyants qui sillonnent la vallée de la Woluwe et la présence de l'eau trahissent le paysage d'origine. Parc de Woluwe (2016 © SPRB).

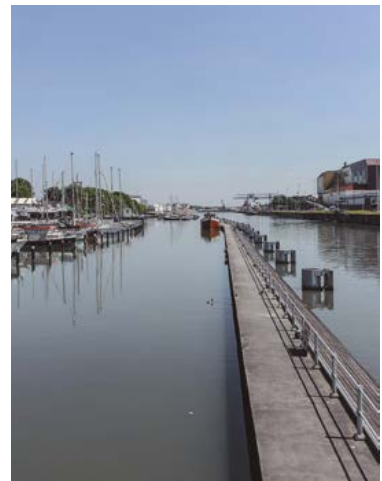


Fig. 13

Canal et espace sont synonymes en Région bruxelloise! (A. de Ville de Goyet, 2017 © SPRB).



Fig. 14

Projet de *Paysages* (Thierry Louf, François-Xavier Mousquet et Jean-Luc Meriaux), lauréats du concours pour le parc Roi Baudouin, 1984. Extrait de *Projet pour un parc. Concours international parc Roi Baudouin. Phase III*, Bruxelles, Secrétariat d'État à la Région bruxelloise, 1984, p. 52.

jamais été correctement dégagé des arbres qui l'obstruaient. Le dépérissement progressif des qualités initiales du parc est, dès lors, profondément regrettable: l'étang a été supprimé et la zone ainsi libérée a été semée, une grande plaine de jeu a été implantée sur l'axe de vision secondaire et l'axe de vision principal menace de s'embroussailler complètement dans quelques années. Bien que probablement bien intentionnée, une œuvre d'art mal placée gêne la vue sur l'horizon (fig. 16a et 16b). Espérons que les qualités paysagères et les perspectives puissent être rétabli à l'avenir en rénovant le parc dans le juste respect du projet d'origine.

TENDANCES ET DÉFIS DU XXI^e SIÈCLE

Bruxelles est riche en lieux porteurs de sens qui forment, plus que tout autre nouveau développement urbain, le pont entre le passé, le présent et le futur du programme urbain.

Mais, nous constatons une série de tendances qui vont à l'encontre du développement d'une ville exploitant et valorisant pleinement ses

caractéristiques paysagères intrinsèques. Par exemple, la régression angoissante et rapide des précieuses et esthétiques structures vertes urbaines sont trop souvent dépouillées de leurs majestueux alignements d'arbres caractéristiques au profit d'essences nettement plus petites. Platanes, tilleuls, ormes ou chênes sont remplacés par du poirier ornemental, de l'aulne, des magnolias ou du houx, essences qui ne peuvent cependant pas jouer le même rôle représentatif. Il n'est pas rare non plus de voir des arbres en trop grand nombre ou en des endroits mal choisis. La quantité ne peut jamais servir à camoufler la perte de qualité.

Outre la destruction d'arbres emblématiques, on observe aujourd'hui une tendance à fragmenter des avenues et boulevards majestueux et à les partitionner sans tenir compte des échelles, selon le principe «chacun son tronçon». La lisibilité de ces espaces métropolitains est toutefois garantie précisément par la clarté et l'étonnante simplicité de leur structure. Ceci est insuffisamment compris et exploité pour réaliser des interventions à la fois spatialement cohérentes, techniquement parfaites et esthétiquement sublimes.

L'ensemble de la zone portuaire, avec l'avenue du Port en tête, mais aussi le recalibrage de la Petite Ceinture, des boulevards du centre et des grands boulevards en sont d'affligeants exemples.

La valeur structurante du vert dans la ville est encore souvent trop peu reconnue. Les parcs existants sont encore trop souvent considérés comme des espaces «occupables», une attitude qui fait peser une pression immobilière supplémentaire et néfaste sur les poumons de la ville. Ces dernières années, on a, de surcroît, vu émerger l'idée que la ville devait être équipée d'urgence d'un vaste réseau de grandes plaines de jeux. La vigilance s'impose toutefois en l'occurrence afin que cela ne s'accompagne de la perte des autres qualités: des espaces verts faisant la part belle à la quiétude, des zones arborées offrant un espace de fraîcheur à la ville surchauffée, des lieux de rencontres intergénérationnelles, la nature en tant que plateforme de découverte pédagogique, l'écologie (urbaine) dans son environnement naturel...

Les sites et projets de la zone du canal, un *hotspot* dans le PRDD, constituent un défi qui ne peut être

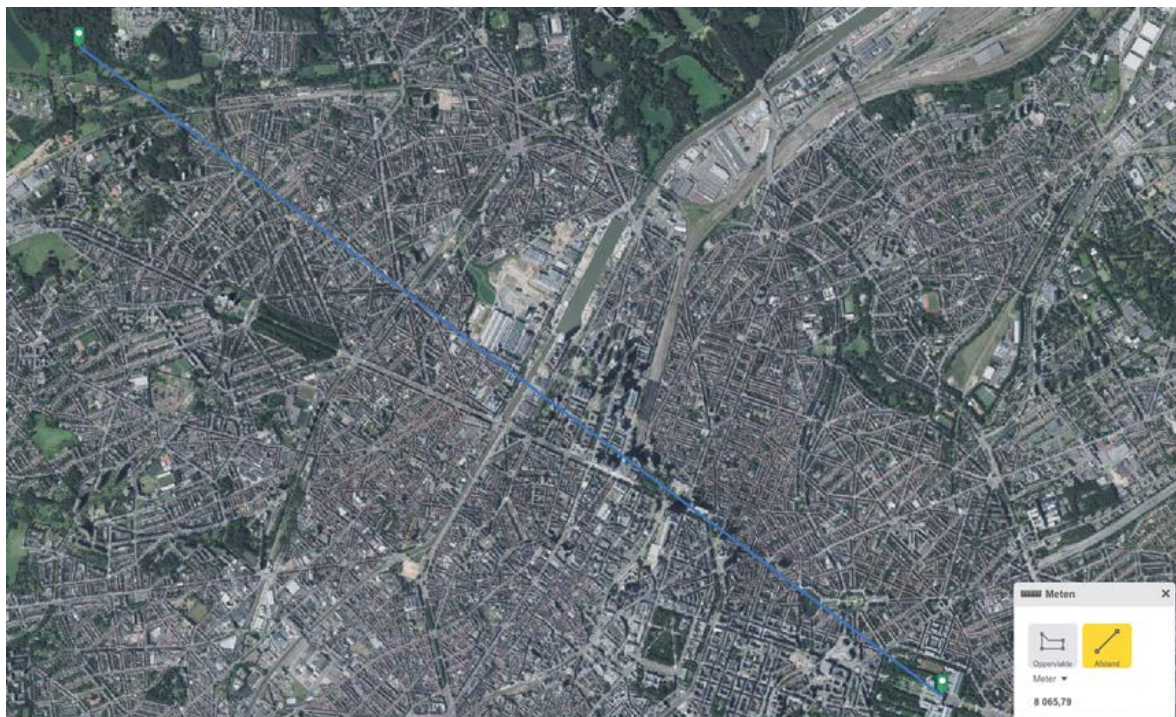


Fig. 15

Photo aérienne avec indication de l'axe de vision de 8 km de long (Google Earth).

comparé à nul autre du siècle passé en termes d'impact et d'importance spatiale, économique, sociale et écologique. La responsabilité de ne pas manquer le proverbial train est entre les mains des décideurs politiques et des créateurs auxquels ils vont faire appel à cet effet. Si les zones de projet ne sont pas testées à l'aune d'une vision et d'un objectif global pour l'ensemble de la zone du canal, tant la connexion historique que la plus-value actuelle ne seront plus présentes que fragmentairement, de manière éparse.

Quelques conclusions et recommandations s'imposent à ce stade. Il est plus que jamais nécessaire de disposer d'un plan paysager à l'échelle régionale, qui ait valeur juridique et dans lequel sont fixés au moins les éléments porteurs d'origine paysagère (vallées, bois, corridors d'espace ouvert), historico-culturels (parcs, grands domaines privés) et urbanistiques (boulevards, canal).

À la question de savoir si les grands défis sociétaux auxquels nous devons faire face aujourd'hui sont contradictoires ou incompatibles avec le paysage, la réponse est clairement négative. L'explosion démographique attendue, la croissance économique souhaitée, les objectifs climatiques à atteindre, les besoins croissants en matière d'enseignement, la demande de plus en plus forte de loisirs spectaculaires, auront un énorme impact sur la ville métropolitaine, mais ne peuvent trouver de solution que dans un contexte paysager à large spectre, où le paysage fait fonction de cadre holistique.

La création d'espaces ouverts de qualité, de nouveaux quartiers résidentiels ou la densification des quartiers résidentiels existants selon un indice de croissance raisonnable, d'activités économiques maillées et fonctionnant bien et d'une mobilité exemplaire est

essentielle pour préserver la qualité de la ville et, partant, confirmer son attractivité, sa viabilité et sa durabilité. Cette création d'une vision à l'échelle métropolitaine nécessite un débat bien plus vaste qui dépasse le débat sectorisé actuel.

À preuve qu'un thème peut être d'une actualité brûlante: le PRDD⁵ qui est actuellement sur la table, dictera le développement de la Région dans les décennies à venir, mais ne peut vraiment arborer le label «durable» que si les développements métropolitains envisagés intègrent la structure paysagère de base. L'urbanisme n'est pas servi par une architecture de paysage à laquelle on ne prêterait qu'un rôle «utilitaire». Le paysage ne peut pas être absent, ni subordonné dans les dossiers de grande importance urbanistique. Les «sites et pôles de développement prioritaires» doivent intégrer le lien visionnaire,



Fig. 16a et 16b

Modifications perturbatrices des axes de vision dans le parc Roi Baudouin (A. de Ville de Goyet, 2017 © SPRB).

mental et visuel dans cette couche «transparente» de connectivité qui relie entre eux les points d'ancrage architecturaux et paysagers dans un vaste système d'axes de vision, de champs de vision, de perspectives et de panoramas.

Traduit du Néerlandais

NOTES

1. *Faubourgs de Bruxelles, Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'Agglomération Bruxelloise*, par Victor Besme. Plus d'informations sur Besme dans *Bruxelles Patrimoines*, n° 21, Bruxelles, décembre 2016.
2. La formation est du XX^e siècle, la loi sur l'urbanisme n'a que 55 ans à peine.
3. http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/IF%20EV%20Parcs%20Zavelenberg%20FR
4. Les projets ont été réunis dans une publication : *Projet pour un parc*, Secrétariat d'État à la Région bruxelloise, Bruxelles, 1984.
5. *Projet de Plan régional de développement durable*, PRDD, Bruxelles 2017-2040.

Urban development that respects the landscape: the lesson of the 19th century

The characteristics of the natural landscape have always played a major role in the establishment, location and morphology of cities. And this is certainly also the case for Brussels, where the land features were dealt with very consciously during later phases of urban development, in particular the large-scale 19th-century urbanisation campaigns. The existing landscape was utilised to the maximum possible extent and integrated into a global urban planning vision for the city, its expansion and its embellishment. Right up to the present day, this has yielded significant added value in terms of the readability and logic of the urban structure. This article aims to demonstrate that the 19th-century approach, and above all the attention paid to the landscape aspects, still form – indeed still *must* form – a pertinent starting point for providing a sustainable answer to the challenges facing our city today.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basyn, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Murielle Lesecque,
Griet Meyfroots, Cecilia Paredes
et Brigitte Vander Bruggen

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont et Griet Meyfroots

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Murielle Lesecque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Paula Dumont et Julie Coppens

COORDINATION DU DOSSIER

Paula Dumont

AUTEURS/COLLABORATION

RÉDACTIONNELLE

Bruno Campanella,
Anne De Bardzki-Granon,
Odile De Bruyn, Yannick Devos,
Denis Diagre, Paula Dumont,
Eric Hennaut, Valentine
Jedwab, Roger Langohr,
Catherine Leclercq, Géry Leloutre,
Isabelle Leroy, Hubert Lionnez,
Michel Louis, Cristina Marchi,
Elena Marinova, Cristiano Nicosia,
Luc Teper, threetwoshoot,
Brigitte Vander Bruggen,
Ann Voets, Luc Vrydaghs

TRADUCTION

Gitracom, Ubiquis

RELECTURE

Martine Maillard, Ann Degraeve
et le comité de rédaction

GRAPHISME

La Page sprl

CRÉATION DE LA MAQUETTE

The Crew communication sa

IMPRESSION

IPM printing

DIFFUSION ET GESTION

DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@sprb.irisnet.be

REMERCIEMENTS

Constantin Brodzki, Danielle Scherens

ÉDITEUR RESPONSABLE

Bety Waknine, Directrice générale de
Bruxelles Urbanisme et Patrimoine de
la Région de Bruxelles-Capitale,
CCN – rue du Progrès 80,
1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur. Tout
droit de reproduction, traduction
et adaptation réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et
Sites - Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles
<http://patrimoine.brussels>
aatl.monuments@sprb.irisnet.be

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et des Sites
de la Région de Bruxelles-Capitale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGR – Archives générales du Royaume
ARB – Académie royale de Belgique
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
Département JPEU – Département
Jardin, Paysage et Écosystème urbain
IRSIA – Institut pour l'Encouragement
de la Recherche scientifique dans
l'Industrie et l'Agriculture
KBR – Bibliothèque royale de Belgique
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor
het Kunstpatrimonium / Institut
royal du Patrimoine artistique
MVB – Musée de la Ville de Bruxelles
MRAH – Musées royaux d'art et histoire
SPRB – Service public
régional de Bruxelles
ULB – Université libre de Bruxelles

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2017/6860/017

*Dit tijdschrift verschijnt ook
in het Nederlands onder de
titel «Erfgoed Brussel».*



Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

001 - Novembre 2011
Rentrée des classes

002 - Juin 2012
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012
L'art de construire

005 - Décembre 2012
L'hôtel Dewez

Hors série 2013
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013
Parcs et jardins

010 - Avril 2014
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014
Histoire et mémoire

013 - Décembre 2014
Lieux de culte

014 - Avril 2015
La Forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015
Ateliers, usines et bureaux

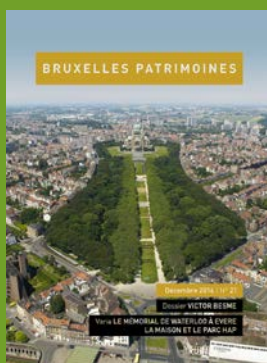
017 - Décembre 2015
Archéologie urbaine

018 - Avril 2016
Les hôtels communaux

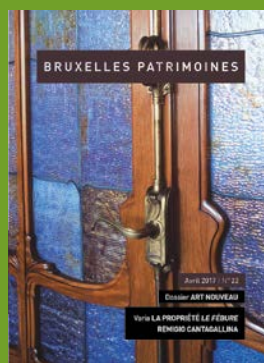
Derniers numéros



019-020 - Septembre 2016
Recyclage des styles



021 - Décembre 2016
Victor Besme



022 - Avril 2016
Art nouveau



BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

20 €



ISBN 978-2-87584-145-2